



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 11/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20 MARS 2012

Affiché le : 23 MARS 2012

L'An deux mille douze, le quinze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 8 mars 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, ZAMBONI, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. SANCHEZ	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire de séance : Mme Mélanie DURAND à été élue à l'unanimité

OBJET : Finances - Fixations des tarifs CLSH

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les centres de loisirs sans hébergement municipaux organisent des activités et sorties à l'attention de nombreux enfants aussonnais et des communes voisines.

Ces activités et sorties, financées par le budget communal, bénéficient des aides de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse et des redevances perçues auprès des usagers du service.

Afin de pouvoir encaisser les recettes liées à ces mini-séjours et sorties, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des différentes redevances en fonction des activités proposées et des catégories d'usagers.

DATES	ALSH Primaire		CLAP'S	
	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF SEJOUR	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF SEJOUR
13/02 au 17/02/2012	0 - 400	110 €	0 - 400	110 €
	401 - 650	120 €	401 - 650	120 €
	651 - 800	130 €	651 - 800	130 €
	801 - 950	140 €	801 - 950	140 €
	951 - 1300	150 €	951 - 1300	150 €
	1301 - 1700	165 €	1301 - 1700	165 €
	1701 - 2300	180 €	1701 - 2300	180 €
	+ 2301	195 €	+ 2301	195 €
	Extérieur	300 €	Extérieur	300 €
	20/02 au 24/02/2012	0 - 400	115 €	
401 - 650		125 €		
651 - 800		135 €		
801 - 950		145 €		
951 - 1300		155 €		
1301 - 1700		170 €		
1701 - 2300		185 €		
+ 2301		200 €		
Extérieur		310 €		

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (3 abstentions) :

- D'approuver les tarifs des Centres de Loisirs tels que fixés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 15 mars 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

